



déclaration partielle de succession

Par **annie.b**, le **05/01/2019** à **14:44**

Bjr,

Pour une assurance vie contractée en 1998,

montant des primes versées après 70 ans est de 151 800 €

quote part des primes versées après 70 ans 75 900€

ma quote part du capital versé est de 83 000€

je n'ai aucun de parenté avec le défunt,

je voudrais connaitre la somme qui me sera versée.

merci

Par **Visiteur**, le **05/01/2019** à **15:11**

Bonjour

Les versements faits au delà de cet âge sont peu exonérés, mais les intérêts le sont.

Pour 30.500€ des primes, il y a exonération, partagée entre les bénéficiaires.

Au delà, imposition au titre des droits de succession.

Dans votre cas, 60%.

SAUF ERREUR

$75.900 - 15.250 = 60.650$

$60.650 * 60\% = 36390$ de droits.

Resteraient. $83000 - 36390 = 46.610...$

Par **annie.b**, le **05/01/2019** à **15:35**

c'est vrai, nous ne sommes pas très bien conseillés,

cest beaucoup de taxes.

je vous remercie pour votre rapidité.

Par **youris**, le **05/01/2019** à **16:17**

bonjour,

on dit souvent que les assurances-vies sont hors succession mais il faudrait rajouter que cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de fiscalité sur ces placements.

salutations